

Paris, le 30 janvier 2017

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

SOUS-DIRECTION DES METIERS ET DE
L'ORGANISATION DES SERVICES (Me)

Bureau du recrutement et de la formation des personnels
(Me4)

Le garde des sceaux, ministre de la Justice

à

Mesdames et Messieurs les directeurs interrégionaux des
services pénitentiaires

Madame la directrice de l'Ecole nationale
d'administration pénitentiaire

Monsieur le directeur du service de l'emploi
pénitentiaire

A l'attention de Mesdames et Messieurs les chefs
des départements des ressources humaines

*Dossier suivi par N. Hamma / J. Fulcher
Tél : 01.70.22.83.05 / 83.07*

OBJET : Organisation des concours externe et interne pour le recrutement de directeurs techniques de l'administration pénitentiaire, session 2017

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'arrêté en date du 30 janvier 2017 autorisant l'ouverture d'un concours de directeurs techniques de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2017, a été publié au journal officiel de la République française.

Le concours externe est ouvert dans les spécialités suivantes :

- spécialités liées au secteur immobilier
- spécialités liées au secteur d'activité des systèmes d'information
- spécialités liées au secteur de l'hygiène, de la sécurité, de la gestion et de la prévention des risques

DAP

Adresse postale : 13, place Vendôme - 75042 PARIS Cedex 01
Bureaux situés : 35 rue de la gare - 75019 PARIS

Le concours interne est ouvert dans les spécialités suivantes :

- spécialités liées au secteur immobilier
- spécialités liées au secteur d'activité des systèmes d'information
- spécialités liées au secteur de l'hygiène, de la sécurité, de la gestion et de la prévention des risques

Le nombre total de postes offerts aux concours fera l'objet d'un arrêté ultérieur du garde des sceaux, ministre de la justice.

Vous trouverez pour votre information, en pièce jointe, l'arrêté du 16 avril 2010 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours pour le recrutement de directeurs techniques.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu les 5 et 6 avril 2017 à 13H30, heure de Paris.

Les épreuves d'admission auront lieu en région parisienne du 26 au 30 juin 2017.

Les registres d'inscription seront ouverts du lundi 30 janvier 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, à minuit, heure de Paris.

Les inscriptions s'effectueront par voie télématique sur le site du ministère de la Justice à l'adresse suivante : www.justice.gouv.fr rubrique « métiers et concours ». Les candidats doivent être encouragés à s'inscrire en ligne.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par télé procédure, les candidats conservent la possibilité de retirer le dossier imprimé établi à cette fin jusqu'au vendredi 3 mars 2017 en écrivant à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
Direction de l'administration pénitentiaire – bureau ME4
Concours de directeurs techniques
13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

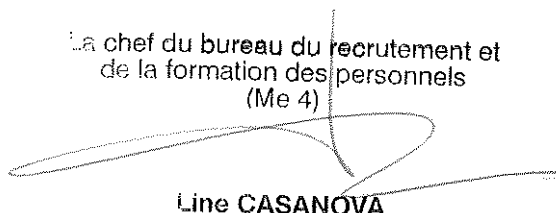
En conséquence, vos services ne doivent en aucun cas délivrer de dossier aux candidats.

Les dossiers RAEP seront à transmettre par les candidats à la direction de l'administration pénitentiaire - Bureau ME4 - Concours directeurs techniques au plus tard le mardi 6 juin 2017, à minuit, heure de Paris.

Les dossiers d'inscription reçus en direction interrégionale devront être inscrits par vos soins sur AT+.

Vous voudrez bien assurer la plus large diffusion des termes de la présente note auprès des agents concernés placés sous votre autorité.

La chef du bureau du recrutement et
de la formation des personnels
(Me 4)



Line CASANOVA

DAP

Adresse postale : 13, place Vendôme - 75042 PARIS Cedex 01
Bureaux situés : 35 rue de la gare - 75019 PARIS